

Tipaza, le 28/05/2024

REF: AT/DO- TIP/SD-TECH / 456 /2024

Au

Responsable de l'Entreprise

EIRCET MERDEF MAAMAR

OBJET / : Mise en demeure

Entreprise : EIRCET MERDEF MAAMAR

Adresse : Cité 100 logts LPA Bat H N°03 rue Bousmail – wilaya Tipaza.

Suite à vos absences répétitives et injustifiées pour l'exécution des travaux de construction lignes d'abonnés, et non-respect de vos engagements respectifs relatif aux moyens humain et matériels (nombre de véhicule et nombre d'équipes):

*Sous l'ODS : N°97/2024 du 23/05/2024.

*Sous l'ODS : N°98/2024 du 23/05/2024.

De ce fait je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de vous rapprocher au niveau du CMP dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de cette présente note, afin de finaliser les travaux, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.



M. BENAKEZOUH Rachid
Directeur Opérationnel des Télécommunications
Tipaza

29 MAI 2024